

**ARRONDISSEMENT DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES**

VILLE  
DE  
SAINT-DIE-DES-VOSGES

**ARRETE**

**POLICE MUNICIPALE - REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT RUE MAURICE  
JEANDON A L'OCCASION D'UN CONCERT A L'ESPACE GEORGES SADOUL LE 12  
DECEMBRE 2014**

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Président de la Communauté de Communes,  
Président du Pays de la Déodatie,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2,  
L.2213-1 et L.2213-2,

VU les articles R.412-49 et R.417-10 du Code de la Route,

CONSIDERANT que l'organisation d'un concert à l'Espace Georges Sadoul nécessite des  
mesures d'ordre et de sécurité provisoires et exceptionnelles,

**ARRETE**

Article 1 : Pour permettre le stationnement d'un bus et d'un camion à l'occasion d'un concert à  
l'Espace Georges Sadoul le 12 décembre 2014,

- Le stationnement sera interdit rue Maurice Jeandon, le long de l'Espace Georges Sadoul, du 11  
décembre 2014 à 23 heures au 13 décembre 2014 à 8 heures.

Article 2 : Des panneaux signalant ces interdictions seront mis en place par les services techniques  
de la ville.

Article 3 : Les véhicules en infraction pourront être enlevés aux frais, risques et périls de leurs  
propriétaires à l'initiative des services de Police. Toutes mesures de Police nécessaires pourront être prises sur  
place par les Services de Police.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police et le Directeur des  
Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 27 novembre 2014

Le Maire,



David VALENCE